

La place de la Révolution française dans l'histoire du monde

Georges Lefebvre

Citer ce document / Cite this document :

Lefebvre Georges. La place de la Révolution française dans l'histoire du monde. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 3^e année, N. 3, 1948. pp. 257-266;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1948.1639>

https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1948_num_3_3_1639

Fichier pdf généré le 05/04/2018

ANNALES

ÉCONOMIES - SOCIÉTÉS - CIVILISATIONS

ÉTUDES

PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DANS L'HISTOIRE DU MONDE

I

A la veille de la Révolution française, l'Europe presque entière était soumise à ce que nous avons appelé depuis : l'Ancien régime. Le prince s'était attribué un pouvoir absolu. Les Églises le regardaient comme le lieutenant de Dieu, et, réciproquement, il maintenait leur autorité en imposant sa religion à ses sujets. On avait relégué dans l'oubli le droit naturel, inauguré dans l'Antiquité par les Stoïciens, développé au moyen âge par les théologiens, notamment par saint Thomas d'Aquin, et d'après lequel la société est fondée sur le libre contrat de ses membres, le gouvernement par le libre contrat de celui qui en est chargé avec ceux qui lui obéissent ; de telle sorte que le pouvoir ne peut être conçu qu'au profit de la communauté, et qu'institué pour garantir les prérogatives légitimes de la personne il ne doit leur porter aucune atteinte.

Pour se rendre absolu, le prince avait dû miner l'autorité des seigneurs et l'influence politique du clergé, mais il leur avait conservé la primauté dans la société : devenant des sujets, nobles et prêtres étaient demeurés des privilégiés ; le roi, « évêque du dehors » et premier gentilhomme du royaume, n'entendait pas les confondre avec « ses peuples ». L'Ancien régime était aristocratique.

Un troisième trait le caractérisait en France et dans quelques autres États. Le prince y avait constitué le cadre territorial et administratif de la nation, mais sans pousser cette tâche jusqu'au terme : l'unité nationale restait imparfaite. Non seulement subsistaient la diversité des coutumes juridiques, celle des poids et mesures, les barrières qui opposaient les douanes intérieures à la constitution d'un marché national, mais le prince avait laissé ou concédé aux provinces et aux villes des

« franchises », des « libertés », c'est-à-dire des privilèges ; il avait attribué des avantages analogues à des groupes d'hommes organisés, ordinairement selon la profession, en « corps » comme la noblesse et le clergé, en sorte que la société était hiérarchisée et en partie « corporative ». Or, qui dit « corps », implique « privilèges ». Bref, partout régnait l'inégalité. Le pouvoir absolu y trouvait son compte : diviser pour régner est sa règle, — d'un corps à l'autre, c'était une « cascade de mépris », comme a dit Cournot, — et, d'autre part, chaque corps, uni au maître par le privilège et jaloux de sa supériorité, assurait la soumission de ses dépendants. Mais la nation, créée déjà par l'obéissance d'un seul chef, par les liens que le progrès matériel avait tissés, par la langue et la culture, demeurait sectionnée territorialement et socialement. Encore n'était-ce là, bien entendu, que le cas le plus favorable, car l'État, propriété personnelle du prince, s'était formé sans souci de ce que nous appelons les « nationalités », et nombre de celles-ci se trouvaient écartelées entre les dominations politiques rivales ou ennemies.

Dans ce régime, deux problèmes, à la fois politiques et sociaux, se posaient à l'intérieur de l'État. L'aristocratie — c'est-à-dire la Noblesse, car le Clergé, du point de vue social, n'avait pas d'unité — l'aristocratie ne pardonnait pas au monarque de l'avoir dépouillée du pouvoir politique ; elle rêvait d'y être pour le moins associée ; en attendant, souffrant à l'occasion du despotisme, le noble soupirait après la liberté, comme un attribut de sa dignité. Ce problème était une survivance du passé.

L'autre intéressait l'avenir. Du sein du Tiers-État était sortie et avait grandi, depuis le x^e siècle, la bourgeoisie, classe nouvelle par le commerce, l'industrie, la finance, c'est-à-dire par la richesse mobilière, au sein d'une société où, primitivement, la terre, seul instrument de production, avait conféré à son propriétaire les droits seigneuriaux sur ceux qui la cultivaient pour vivre. Le roi avait eu recours aux bourgeois pour en tirer de l'argent et des fonctionnaires ; à la richesse, ils avaient joint les connaissances et la culture ; depuis la Renaissance, une philosophie nouvelle, le rationalisme, que la science expérimentale était venue illustrer, fournissait à la bourgeoisie un cadre où la pensée concordait avec ses intérêts. Et le capitalisme, aidé dans sa genèse par le mercantilisme de l'État, mais longtemps borné au trafic, envahissait l'industrie et, par l'apparition de la machine, ouvrait à l'essor conquérant de cette classe des perspectives illimitées, si bien que des aristocrates, séduits par l'attrait du profit, s'associaient à elle pour exploiter le monde.

La bourgeoisie, elle aussi, souhaitait se voir associée au pouvoir. Contre le monarque, elle pouvait donc lier partie avec l'aristocratie. Mais elle se trouvait, en même temps, aux prises avec celle-ci. Durant des siècles, le bourgeois n'avait songé qu'à s'anoblir ; il y pensait toujours ; mais l'aristocratie tendait à se fermer alors que les bourgeois devenaient trop nombreux pour qu'ils pussent espérer y être tous admis. Ils ne réclamaient donc pas seulement comme les nobles le pouvoir et la liberté : ils voulaient supprimer les privilèges et proclamer l'égalité des droits.

**

A la fin du xviii^e siècle, ces problèmes affectaient un aspect différent dans les diverses parties de l'Europe, et la raison profonde en est qu'elles avaient pris une part très inégale à l'essor économique.

Déjà arriérés par rapport à l'Occident, le Centre et l'Est du continent,

restés à l'écart des nouvelles routes maritimes, inaugurées par les grandes découvertes du xv^e et du xvi^e siècle, ainsi que de la conquête du Nouveau Monde, avaient vu leur infériorité s'accroître. De grands États y venaient de naître ; ils adoptaient les vues mercantilistes, et recouraient à la bourgeoisie pour s'enrichir et s'organiser : ils pratiquaient ce qu'on appelle le « despotisme éclairé ». Mais la bourgeoisie y demeurait peu nombreuse, et la pensée moderne y exerçait surtout son influence sur les hauts fonctionnaires, les professeurs et les hommes de lettres. Pour le prince, le danger venait de l'aristocratie. En Pologne, elle s'était emparée du pouvoir ; en Suède, Gustave III ne l'avait contenue que par un coup d'État ; en Hongrie et en Belgique, elle tenait en échec Joseph II. En Prusse et en Russie la royauté avait composé : les nobles s'étaient soumis et servaient le prince, mais il leur avait laissé une autorité discrétionnaire sur les paysans, réduits à un servage qui ressemblait, dans l'Est, à l'esclavage.

Dans les pays du Midi, la réaction catholique avait entravé, surtout dans la péninsule ibérique, la vie intellectuelle indépendante ; l'Italie avait souffert des grandes découvertes maritimes ; l'Espagne s'était ruinée par la guerre ; d'ailleurs, les ressources naturelles étaient médiocres. L'aristocratie sommeillait et la bourgeoisie grandissait lentement. Du moins, le paysan, comme en France, jouissait de la protection royale.

En contraste éclatant avec ces États continentaux, se présentaient les États maritimes, la Hollande et l'Angleterre auxquelles venaient de s'ajouter les États-Unis. Tous étaient protestants. C'étaient la Hollande et l'Angleterre qui avaient tiré le plus grand profit de l'essor de l'Europe depuis le xvi^e siècle. En Hollande, la bourgeoisie était maîtresse de la république. La noblesse soutenait contre elle les ambitions de la maison d'Orange qui visait au pouvoir royal. Mais le régime constitutionnel et la liberté n'étaient pas en cause, et l'on peut dire que, de ce point de vue, un compromis était acquis ou réalisable entre les trois forces en présence.

La Hollande était depuis longtemps regardée comme le pays le plus libre. Mais à raison du retentissement de leurs révolutions, de leur puissance, de l'éclat de la pensée britannique, c'étaient les pays anglo-saxons qu'on opposait le plus volontiers aux États absolutistes.

En Angleterre, l'aristocratie présentait des caractères tout autres que sur le continent. Peu de privilèges : tout le monde notamment paie l'impôt. Surtout, les lords seuls forment légalement un ordre distinct ; leur dignité passe aux fils aînés, non aux autres enfants qui sont *commoners* aussi bien que la *gentry*, les *squires*, ce qui réunit dans la Chambre des Communes toute la nation à l'exception des lords. Ces lords eux-mêmes ne remontent guère au delà des Tudors, la noblesse ayant été décimée par les massacres de la guerre des Deux-Roses ; leur origine bourgeoise n'est pas éloignée ; mais surtout l'Angleterre, étant une île, le caractère militaire de la noblesse s'est atténué ou a disparu : est soldat ou marin dans ses rangs qui le veut ; ni la loi, ni les mœurs n'empêchent le noble, même le lord, de s'intéresser aux affaires ; rien par conséquent ne le distingue de la haute bourgeoisie à part la généalogie et les « honneurs » ; encore, ces derniers à l'occasion seulement, car il n'est pas interdit au bourgeois de les obtenir. Nulle part l'ascension sociale n'est moins gênée. L'argent est la grande marque de distinction des classes. L'essor maritime et colonial a, d'autre part, renforcé l'accord entre l'aristocratie et la bourgeoisie capitaliste. Puis la Réforme a accru la solidarité, la lutte contre l'Espagne et la France pour la domination de la mer et du

monde étant devenue populaire en prenant un caractère religieux en même temps qu'utilitaire. Au XVIII^e siècle, les Stuarts, catholiques et francophiles, dressant toute la nation contre eux, les Deux Révolutions assurent la défaite définitive du despotisme royal. Mais ni l'aristocratie ni la haute bourgeoisie, qui sont d'accord, n'éliminent la monarchie ; la Révolution de 1688 établit un compromis : le gouvernement constitutionnel du roi, des lords et de la petite noblesse siégeant avec les bourgeois dans la Chambre des Communes, élue suivant une procédure censitaire et, d'ailleurs, si désordonnée que la puissance des riches y est absolue.

Contre le despotisme royal, l'histoire fournissait des précédents ; à plusieurs reprises, l'aristocratie avait imposé à la royauté, toute puissante de par la conquête normande, des concessions dont la plus célèbre est celle de la Grande Charte. Les libertés anglaises étaient fondées sur ces précédents, sur des coutumes, sur une tradition, non sur la spéculation philosophique. Pourtant, le droit naturel n'avait pas été oublié. Locke s'en inspira pour justifier la Révolution de 1688 dans des ouvrages dont l'importance ne peut être exagérée puisqu'ils devinrent les bréviaires des philosophes de tout le continent durant le XVIII^e siècle. Toutefois, c'est un fait que l'oligarchie whig installée au pouvoir cessa peu à peu d'y chercher un évangile parce que la théorie du contrat, l'invocation du droit naturel pouvaient servir d'arguments au mouvement démocratique qui s'esquissait et menaçait sa domination. A la veille de la Révolution française, Burke était d'accord avec Georges III pour regarder la Constitution britannique comme la plus parfaite qui pût exister, et affirmer qu'elle reconnaissait non les droits de l'homme, mais les droits des Anglais qui, ayant été seuls capables de les conquérir, étaient seuls fondés à en jouir.

Et non seulement l'universalisme manquait à la liberté anglaise, mais, sans oublier qu'en Grande-Bretagne comme en Hollande la tolérance était bien plus large que dans les pays catholiques, il n'en reste pas moins que la complète liberté de la pensée n'y était point admise et que l'État demeurait confessionnel. Quant à l'égalité des droits — et c'est là le point capital — on n'avait pas eu à la mettre en évidence : l'aristocratie s'associant la richesse, la haute bourgeoisie n'avait pas eu à l'invoquer ; l'institution de la liberté politique n'avait porté aucune atteinte à la volonté de maintenir la hiérarchie sociale.

L'Amérique anglo-saxonne avait moins sacrifié à l'empirisme. Au sein des communautés puritaines qui avaient fui l'Europe pour échapper au despotisme et à l'aristocratie en même temps qu'à l'intolérance, le droit naturel conservait de la vitalité. Quand les colons rompirent avec la métropole, c'est en son nom qu'ils justifièrent leur sécession, et leurs déclarations proclamèrent les droits de l'homme et non pas seulement ceux des Américains : l'universalisme du droit naturel apparut dans le droit public. Et, d'autre part, les sectes protestantes étaient trop attachées à leur indépendance pour ne pas insister sur la liberté religieuse. Mais les restrictions furent sensibles : personne ne prétendit que les hommes de couleur eussent des droits et les esclaves demeurèrent esclaves ; on ne proclama pas non plus la liberté de la pensée et, si l'État fut séparé des Églises, il fut entendu qu'on n'avait pensé qu'aux chrétiens. Pas plus qu'en Angleterre, on n'insista sur l'égalité. Les États-Unis n'avaient jamais eu de lords ni de privilégiés ; l'accord du noble et du bourgeois riche y était plus facile encore qu'en Angleterre et n'avait jamais été mis en question. Il existait des gentilshommes issus de la *gentry* britannique

qui vivaient « noblement » dans les plantations de la Virginie et les États du Sud, où ils régnaient sur les Noirs esclaves : ce sont eux qui prirent la direction de la guerre de l'Indépendance, et, durant plusieurs décades, gouvernèrent la république. Tel Washington. Mais rien n'empêchait des hommes d'autre extraction d'être également planteurs. Tel Jefferson. Rien n'interdit non plus à Franklin, d'abord ouvrier typographe, puis commerçant et journaliste, de prendre place, bien qu'au second rang, parmi les dirigeants. Ainsi l'égalité des droits était admise entre les blancs et, du reste, ce principe, étant sans intérêt au cours de la lutte contre la Métropole, n'avait souffert aucun débat. Comme en Grande-Bretagne, on ne pensa point que la hiérarchie sociale fondée sur la richesse pût en subir atteinte ; même, l'égalité des droits ne s'étendit pas à la politique, et les États restant maîtres du régime électoral, leurs premières constitutions conservèrent le système censitaire. Ce qu'on appela la « démocratie », comme en France, durant les premiers mois de la Révolution, c'était un gouvernement qui appartenait à la nation, non pas à un maître ou à une aristocratie, mais dont les modalités n'en pouvaient pas moins favoriser une classe dominante les autres par l'argent.

L'exemple de l'Angleterre et des États-Unis a exercé une influence profonde. Dans ces pays est née la liberté. En Amérique a pointé l'universalisme du droit naturel. Mais l'application demeurerait imparfaite, et surtout l'égalité des droits, admise en principe, n'avait pas constitué le ressort essentiel des révolutions. On comprend qu'ainsi l'exemple de ces pays put séduire les aristocrates du Continent, jaloux du pouvoir royal, aussi bien que la bourgeoisie, et que, de la sorte, la liberté soit apparue comme le mot d'ordre essentiel. L'égalité n'ayant point pris place parmi les conséquences de ces révolutions, il ne venait pas à l'esprit de l'aristocratie continentale que la liberté pût porter dommage à sa suprématie sociale.

II

Les Anglo-Saxons avaient opéré leurs révolutions contre l'absolutisme au profit de l'aristocratie et de la bourgeoisie associées. Tout autre a été la Révolution française.

Du point de vue économique et social, comme du point de vue géographique, notre pays occupait en Europe une position médiane. C'était un État continental et de ce chef, la guerre avait conservé à sa noblesse un caractère militaire comme sur tout le continent ; vouée à l'appauvrissement, cette noblesse n'en était que plus jalouse et tendait à se fermer en caste. État maritime, la France avait pris quelque part à l'expansion coloniale ; son commerce venait tout de suite après celui de la Grande-Bretagne, et le capitalisme industriel, quoique très en arrière de celui de cette dernière, était néanmoins beaucoup plus avancé que dans le reste du Continent. La bourgeoisie française, bien que plus attachée à la terre que la bourgeoisie anglaise, était infiniment plus nombreuse et plus influente que dans les autres royaumes de l'Europe continentale. Peut-être le trait le plus original de la société française était-il l'importance de la vénalité des charges. La royauté avait tiré partie de la richesse bourgeoise en mettant à l'encan une partie des fonctions publiques, et pour

les rendre plus attrayantes ou pour s'attacher les « officiers », attaché à certaines d'entre elles non seulement des privilèges corporatifs, mais la noblesse héréditaire ou personnelle. En même temps que l'aristocratie se renouvelait (comme en Angleterre) par l'infiltration de familles bourgeoises, si bien qu'au XVIII^e siècle bien peu de nobles pouvaient se flatter que leur généalogie remontait aux Croisades, il s'était formé une noblesse de robe qui soutenait maintenant des relations de plus en plus étroites avec la noblesse d'épée, mais qui restait plus bourgeoise, tout au moins dans l'administration de sa fortune, et qui, par profession, entretenait des rapports constants avec les officiers restés roturiers, et, plus au-dessous, avec les hommes de loi. Il s'était ainsi constitué une classe intermédiaire, noble par le haut, détentrice d'offices au milieu, roturière en bas, mais attachée dans son ensemble par la pratique professionnelle, à la notion du droit, de l'ordre légal, d'une monarchie limitée par les prérogatives des parlements, l'enregistrement et la remontrance. Dans cette classe intermédiaire s'était particulièrement épanouie la pensée française, le rationalisme plutôt cartésien, et amplifiée la tradition d'une royauté gouvernant avec les notables ; les idées de Locke et le droit naturel y avaient trouvé un terrain favorable. A cet égard encore, la France occupait une position moyenne ; le pouvoir absolu surveillait la pensée, d'accord avec l'Église, mais la réaction catholique n'y avait jamais déployé la même force contraignante qu'en Espagne, en Italie, en Belgique, et la philosophie avait pu s'y donner carrière en même temps que la recherche scientifique. Enfin, le pouvoir royal était assez fort pour ne pas abandonner le pays aux seigneurs. La majorité des paysans français étaient en effet libres et propriétaires, sans avoir été déracinés, comme en Angleterre, par l'*enclosure* que l'aristocratie, maîtresse de l'État, y avait généralisée.

Jusqu'à la Fronde, la noblesse française avait bien des fois pris les armes contre le pouvoir royal. Déjà, pourtant, les gens de robe s'étaient montrés capables de résistance à l'autorité du monarque. Après le silence imposé par Louis XIV, l'opposition reparut, mais son caractère se trouva transformé parallèlement à l'évolution sociale. Au XVIII^e siècle le recours aux armes est abandonné ; les parlements lui substituent les procédés bourgeois d'appel à l'opinion, à la tradition constitutionnelle, au droit naturel. En même temps, le rôle des États provinciaux, où l'aristocratie est maîtresse, va croissant dans l'Administration, surtout en Languedoc et en Bretagne. L'intendance passe aux mains des nobles. Ils envahissent l'épiscopat. Les parlements se ferment aux roturiers ; en 1781 on défend à ceux-ci de devenir officiers sans passer par le rang. Une littérature aristocratique, dont Boulainvilliers et Montesquieu sont les plus notables illustrations, légitime le pouvoir seigneurial en érigeant les nobles en descendants des conquérants germains. Les paysans se plaignent de ce que nous appelons la « réaction féodale » ; les droits seigneuriaux paraissent avoir été exigés avec plus d'exactitude ; et c'est un fait, en tout cas, que les grands propriétaires ont obtenu du roi des édits de clôture et de triage des communaux qui n'ont tourné qu'à leur profit. On a coutume de n'envisager dans le XVIII^e siècle que la croissance de la bourgeoisie et l'essor de la pensée philosophique qui exprimait ses vœux. Mais la période est tout autant marquée par l'influence grandissante de l'aristocratie, par ses assauts contre l'autorité royale et par sa résistance victorieuse à toutes les tentatives de réforme qui rapprocheraient ses

membres de la condition du simple citoyen et les obligerait notamment à payer l'impôt comme lui.

Le couronnement de cette renaissance de l'opposition aristocratique, sous une forme adaptée au temps, fut la Révolution française, dont on néglige souvent d'observer qu'elle a commencé en 1787 et comporte une première phase qu'on peut appeler : la Révolution aristocratique. En septembre 1788 son succès paraissait assuré ; Louis XVI avait été contraint de convoquer les États généraux ; on comptait qu'ils seraient constitués en trois ordres comme en 1614, et que le Clergé étant représenté ou conduit par les évêques, tous nobles, l'aristocratie en serait maîtresse. Elle ne refusait pas son concours au roi pour rétablir la situation financière, mais c'était seulement à condition qu'il lui accordât les concessions qu'elle souhaitait.

Lesquelles ? La liberté, disait-elle, c'est-à-dire un régime constitutionnel fondé sur la convocation régulière d'États généraux qu'elle dominerait ; la réorganisation de l'administration provinciale où elle prendrait la place des intendants.

Elle ne s'avisait pas qu'en affaiblissant le pouvoir royal elle ruinait le boulevard de ses privilèges, et que les États généraux, une fois convoqués, la bourgeoisie se trouverait autorisée à élever la voix et ne consentirait à lui prêter son aide, comme en Angleterre, que si l'égalité des droits lui était concédée. C'est ce qui arriva. Et la noblesse française se refusant à pareil compromis, les États généraux loin de lui servir de machine de guerre contre le pouvoir royal, devinrent une arène où elle se trouva réduite à la défensive ; une deuxième phase de la Révolution commençait : la Révolution bourgeoise.

Le 23 juin 1789, Louis XVI ne repoussa ni le régime constitutionnel, ni les libertés, et l'on peut dire qu'à cet égard l'unité nationale se trouvait réalisée. Mais le roi prit partie pour sa noblesse et son clergé, il rejeta l'égalité des droits : c'est sur elle que porta le conflit.

Dans ce débat, le pouvoir royal et son armée semblaient en mesure d'imposer leur volonté. Mais, derrière la bourgeoisie, il y avait les artisans et les paysans dont l'intérêt n'était pas douteux. La dispute fut réglée par la révolution populaire et paysanne qui eut pour conclusion la nuit du 4 août et ruina tout à la fois l'autorité monarchique et le pouvoir seigneurial. La bourgeoisie n'avait pas souhaité la ruine de l'aristocratie ; la Révolution populaire fit place nette, et, un peu après, la nationalisation des biens de clergé compléta la révolution sociale.

En fait, les conséquences n'en furent pas poussées à l'extrême en 1789. Les redevances seigneuriales furent déclarées en partie rachetables ; le clergé catholique conserva le monopole du culte public et d'une dotation budgétaire, l'état civil, l'enseignement et l'assistance. Mais l'aristocratie et la royauté firent appel à l'étranger ; la guerre civile acheva de déterminer une partie de la bourgeoisie à pousser à fond la ruine de l'aristocratie de concert avec les classes populaires, à confisquer les biens des émigrés, à s'efforcer d'anéantir l'influence du clergé. Ainsi la Révolution devint démocratique, adopta le suffrage universel et la république, libéra les esclaves, sépara l'État et l'Église, laïcisa l'enseignement et l'assistance, constitua l'état civil.

III

De cette manière, la Révolution française s'assigna pleinement sa place dans l'histoire universelle.

Invoquant le droit naturel comme les Américains, elle conféra à son œuvre un caractère universaliste que ne possédait pas la liberté britannique, mais elle affirma ce caractère avec bien plus de force. Elle ne proclama pas seulement la république : elle institua le suffrage universel. Elle ne libéra pas seulement les blancs : elle abolit l'esclavage. Elle ne se contenta pas de la tolérance : elle reconnut la liberté de conscience, admit les protestants et les Juifs dans la cité et, en créant l'état civil, reconnut à chacun le droit de n'adhérer à aucune religion.

Mais ce n'est pas là son caractère principal. Avant tout, elle fut la révolution de l'égalité. Alors qu'en Angleterre et aux États-Unis l'accent ne portait pas sur l'égalité des droits parce que l'aristocratie et la haute bourgeoisie s'y trouvaient associées, la bourgeoisie française fut contrainte, par l'attitude de la noblesse, de la pousser au premier plan. Puis les paysans lui conférèrent une consécration saisissante en abolissant le pouvoir seigneurial. Pour les révolutionnaires, la liberté est le fait de n'obéir à aucun homme s'il n'est autorisé à commander par la loi librement consentie ; liberté et égalité sont inséparables, parce que, sans l'égalité, la liberté n'est que le privilège de quelques-uns.

Libres et égaux en droits, les Français sont devenus la nation une et indivisible. Et aussi, la Révolution revêt le troisième caractère d'avoir procuré à la souveraineté nationale un relief qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Elle a prétendu libérer les nations comme la personne. De là découla le droit des nations à disposer d'elles-mêmes. La Constituante affirma que l'Alsace, Avignon, la Corse appartenaient à la nation française non en vertu de traités conclus par les princes, mais de par leur libre consentement. Le droit des gens se trouva rénové comme le droit public intérieur. Ces nations libres, la Révolution les regardait, à son aurore, comme destinées à vivre en paix et à coopérer. L'idée d'une société des nations, d'une république universelle lui a été chère.

**

Ces caractères rendent compte du retentissement de la Révolution française dans le monde et de la valeur que son souvenir conserve encore. Ce serait toutefois une erreur de croire que, si ces principes se sont propagés depuis, son prestige soit seul en cause : celui de l'Angleterre et des États-Unis n'a rien perdu de sa puissance. Ce serait une autre erreur, assez répandue à la vérité, d'attribuer cette propagation à la seule séduction des idées. Autour de la France, ce fut l'armée de la Révolution qui principalement, sous la conduite de Napoléon, abattit l'Ancien régime. Depuis, c'est en grande partie par le véhicule du capitalisme que les nouveaux principes ont gagné le monde. Cette assertion ne surprendra pas si on reconnaît que la bourgeoisie, en les adoptant, servait ses intérêts, comme nombre d'historiens se sont appliqués à le montrer depuis un demi-siècle, et qu'en proclamant la liberté économique, en abolissant le servage, en délivrant la terre de la dîme et des redevances seigneuriales, en rendant les biens de mainmorte à la circulation elle faisait place nette

au capitalisme. Dans tous les pays où ce dernier a pénétré — et sa nature conquérante l'a porté partout — il a imposé les mêmes transformations. En fortifiant ou en créant la classe bourgeoise, il a contribué à faire triompher la liberté et l'égalité des droits comme à développer le sentiment national, même, sous nos yeux, chez les peuples colonisés par les Blancs.

Il n'en reste pas moins que le souvenir de la Révolution française, parce qu'il est associé à celui de l'insurrection populaire (dont le symbole est la prise de la Bastille) et des guerres de la liberté (dont la Marseillaise fut le chant), a manifesté et conservé une puissance émotive où l'intérêt égoïste n'est pour rien. C'est le juste prix du sacrifice de ceux qui sont morts pour elle. On mutile l'Histoire quand on se refuse à déceler l'influence des intérêts sociaux et de l'évolution économique dans le mouvement des idées. Mais on la mutilerait aussi en oubliant que la bourgeoisie était convaincue que son avènement était conforme tout à la fois à la justice et au bien du genre humain, et que les combattants du 14 juillet et du 10 août, ceux de Valmy, de Jemappes et de Fleurus risquaient leur vie non par intérêt, mais par attachement enthousiaste à une cause qui les dépassait.

IV

Cependant, le principe essentiel de la Révolution française, cette égalité des droits que la bourgeoisie de 1789 mit en évidence pour justifier l'abolition du privilège nobiliaire fondé sur la naissance, manifesta des conséquences qu'elle n'avait pas prévues ou dont elle ne s'était pas alarmée en dépit des avertissements malveillants de ses adversaires, tant était assurée la confiance qu'elle attachait à sa capacité, à sa puissance, à son avenir.

Pour elle, comme pour les Anglo-saxons, l'égalité n'était qu'une égalité de droits : tous étaient libres d'en user, mais il allait de soi que tous n'en avaient pas le moyen. Que peut être la liberté de la presse ou l'accession aux fonctions publiques pour qui ne sait pas lire ? Or l'instruction était subordonnée à l'aisance sinon à la richesse. Et la bourgeoisie de 1789 montra qu'elle l'entendait ainsi en décidant que l'exercice du droit de vote et l'électorat, accessibles à tous, exigeaient une certaine capacité, comme toutes les fonctions, et que cette capacité se manifestait par le paiement d'une contribution déterminée, c'est-à-dire par un certain niveau d'aisance. Ainsi les droits qu'elle avait reconnus à l'homme et au citoyen devaient demeurer dans une large mesure abstraits et théoriques. Il n'y a pas de doute, et après Thermidor, elle ne cacha pas qu'à ses yeux ils ne devaient devenir des « pouvoirs », une réalité, que pour ceux qui détenaient une propriété. Propriété héréditaire, observaient les contre-révolutionnaires ; le privilège de la naissance subsiste donc. Propriété des moyens de production, n'ont pas tardé à ajouter les démocrates, de la terre et des ateliers qui seuls offrent accès au travail, en sorte que les salariés, outre que les droits restent pour eux illusoires, sont dans la dépendance de ceux qui déjà ont, de fait, le privilège d'en jouir.

Les classes populaires s'en rendaient compte, et c'est pourquoi elles s'étaient toujours montrées hostiles à la liberté économique qui ouvrait la voie au capitalisme et à la concentration des entreprises. Leur idéal était que chaque paysan fût propriétaire, chaque artisan indépendant ;

qu'en tous cas le salarié fût protégé par l'État contre la toute puissance du riche. A partir du 10 août 1792, la bourgeoisie républicaine, ayant institué le suffrage universel et décidé de maintenir son alliance avec ceux qu'on appelait maintenant les « sans-culottes », pour s'emparer du pouvoir et organiser la défense révolutionnaire, il lui fallut envisager un compromis entre la conception de la bourgeoisie de 1789 et le vœu populaire : que la république prenne des mesures pour multiplier les propriétaires ; qu'elle institue un enseignement public accessible à tous ; qu'elle prenne même la direction de l'économie pour mettre les prix en harmonie avec les salaires ; qu'elle organise un système d'assurances sociales pour garantir à chacun une certaine sécurité : telle fut la politique esquissée en l'an III par les Montagnards. Cette « démocratie sociale » remplit d'indignation et d'effroi la bourgeoisie, et, après le 9 Thermidor, parut bannie à jamais. Mais quand le parti républicain réapparut après 1830, une partie de ses adhérents en reprirent les principes et, depuis 1848, le suffrage universel ayant été rétabli, leur application est devenue peu à peu un des éléments de la vie politique.

**

Mais, dès l'époque révolutionnaire, Babeuf était allé plus loin en présentant l'abolition de la propriété des moyens de production et la création d'une démocratie communiste comme seule capable de réaliser pleinement l'égalité des droits. En dernière analyse, c'est la même intention qui a orienté, depuis, la pensée de tous les théoriciens socialistes, et, en France particulièrement, ils ont, plus ou moins, présenté leurs systèmes comme le perfectionnement de l'œuvre de la Révolution française demeurée incomplète aux mains de la bourgeoisie. On ne prétend pas cependant que le souvenir de la Révolution française, ait été, à cet égard encore, le seul facteur de l'évolution. Le sentiment religieux, la sympathie humanitaire ont aidé au progrès de la solidarité sociale. Par-dessus tout, la transformation de l'économie a puissamment contribué à conférer au principe de l'égalité des droits une extension d'une ampleur et un ressort d'une puissance extraordinaires ; les conquêtes du capitalisme, en concentrant les entreprises, ont multiplié et simultanément aggloméré les salariés, précisé et accentué la lutte des classes, suscité l'organisation syndicale et politique du prolétariat : il a bien fallu tenir compte de cette forme nouvelle. D'autre part, l'essor étonnant et sans cesse accéléré que le capitalisme a imprimé à la production en augmentant les ressources de la communauté humaine a permis de ne plus considérer comme irréalisables l'organisation de services publics, telles que l'enseignement et la sécurité sociale, dont, à l'époque de la Révolution, et longtemps après elle, on alléguait le coût pour les déclarer utopiques.

Quelque importance qu'on préfère accorder aux différents facteurs de l'Histoire, c'est un fait que dans le monde contemporain l'égalité des droits au sein de chaque nation et entre les nations mêmes apparaît en dernier ressort comme le problème fondamental. Comment l'humanité le résoudra, il n'appartient pas à l'historien de le prophétiser. Mais il constate que la Révolution française, après l'avoir mis en pleine lumière, a vu se dessiner les directions qu'a suivies, depuis, la recherche d'une solution, et il conclut que, par suite, soit qu'on l'exècre, soit qu'on l'admire, son nom ne se taira pas de longtemps sur les lèvres des hommes.

GEORGES LEFEBVRE.